



**Comité de l'accès aux marchés**

**RAPPORT (2013) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS**

1. Depuis le dernier réexamen<sup>1</sup>, le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (7 mai et 7 octobre 2013) et quatre réunions informelles (13 décembre 2012, 14 mars, 3 mai et 12 juillet 2013). Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/57 et G/MA/M/58.

2. À sa réunion du 7 mai, le Comité a pris note de la désignation de M. Krzysztof Trepczynski (Pologne) en tant que Président du Comité pour l'année en cours et l'a élu par acclamation.

**A. RAPPORT PÉRIODIQUE DU COMITÉ AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

3. La pratique consistant à présenter deux fois par an au Conseil du commerce des marchandises un rapport qui s'ajoute au rapport annuel remonte au début des années 1990, lorsqu'un grand nombre de dérogations individuelles étaient renouvelées presque automatiquement tous les six mois. Une note d'information établie par le Secrétariat sur ce sujet a été distribuée sous la cote JOB/MA/105. À la réunion du Comité du 7 mai, le Président a rendu compte de ses consultations sur la nécessité de maintenir cette pratique, et, à sa réunion du 7 octobre, le Comité est convenu d'y mettre fin. Le Comité a pris note du fait que le Conseil du commerce des marchandises serait informé de la décision du Comité.

**B. DÉROGATIONS**

4. À sa réunion du 7 octobre, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/682), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/683) et la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/684). Le Comité est convenu de faire paraître une version révisée de la Décision portant octroi d'une dérogation au titre du SH2012 afin d'y inclure l'Argentine. Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision (G/C/W/682, G/C/W/683 et G/C/W/684/Rev.1) au Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

**C. INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 1996 (SH1996) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

5. À ses réunions de 2013, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux de transposition selon le SH1996 entrepris conformément aux procédures énoncées dans les documents L/6905 et WT/L/756.

**D. INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002 (SH2002) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

6. À ses réunions de 2013, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 ont été examinés.

---

<sup>1</sup> Document G/L/1010 du 6 novembre 2012.

---

## **E. INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2007 (SH2007) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

7. À ses réunions de 2013, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 ont été examinés.

## **F. INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2012 (SH2012) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

8. À ses réunions formelles de 2013, le Comité a pris note du fait que le Secrétariat n'avait pas commencé les travaux de transposition suivant le SH2012, étant donné que la priorité était de faire progresser l'exercice relatif au SH2007.

## **G. DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES**

9. À ses réunions de 2013, le Comité a examiné les notifications concernant les restrictions quantitatives présentées par les Membres au titre de la Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (G/L/59/Rev.1). Le Comité a pris note du document (G/MA/QR/1) qui avait été établi par le Secrétariat conformément au paragraphe 7 de cette décision, ainsi que des observations faites au sujet de ce processus de notification.

## **H. BASES DE DONNÉES**

10. À ses réunions de 2013, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la Base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.37 et G/MA/IDB/2/Rev.38).

11. À sa réunion du 7 mai, le Comité a approuvé une demande d'accès aux bases de données présentée par l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) (G/MA/W/112).

12. À ses réunions de 2013, le Comité a également examiné un document du Secrétariat regroupant les prescriptions de notification de la BDI (JOB/MA/106/Rev.1) et en a pris note.

## **I. PROJET DE DÉCISION PORTANT MISE EN DISTRIBUTION GÉNÉRALE DE DOCUMENTS DE NÉGOCIATION DES PRÉCÉDENTS CYCLES DE NÉGOCIATION DANS LE CADRE DU GATT**

13. À sa réunion formelle de mai, le Comité a approuvé *ad referendum*, avec un délai de deux mois pour la présentation d'observations, le projet de décision reproduit dans le document G/MA/W/111 qui proposait de mettre en distribution générale, le 1<sup>er</sup> juillet, les documents de négociation des Négociations Dillon et certains documents de négociation des précédents cycles de négociations dans le cadre du GATT. Cette décision a été établie conformément aux procédures figurant dans le document G/MA/285. Étant donné qu'aucune observation n'a été reçue, une version légèrement révisée du projet de décision (adaptée de manière à tenir compte d'une nouvelle date proposée pour la mise en distribution générale, à savoir le 1<sup>er</sup> août) a été communiquée au Conseil du commerce des marchandises et, ultérieurement, au Conseil général. Le Conseil général a adopté la décision le 31 juillet 2013 et la décision a été publiée sous la cote WT/L/892. À sa réunion du 7 octobre, le Comité a approuvé les procédures pour la mise en distribution générale des documents de négociation des Négociations Kennedy (JOB/MA/109).<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les procédures approuvées ont été publiées dans le document G/MA/287.

## **J. AUTRES ACTIVITÉS**

14. À sa réunion de mai, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.9), qui était une compilation des instruments juridiques relatifs aux listes de tous les Membres. Il a également pris note des préoccupations exprimées au sujet de l'utilisation par l'Ukraine de procédures de licences d'importation pour administrer les contingents visant le charbon à coke et la prohibition visant le coke métallurgique récemment mis en place.

---